



Association Sportive Automobile Franche Comté



36^{ème} SLALOM de la VERSENNE **26 Septembre 2021** **REGLEMENT PARTICULIER**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE FRANCHE-COMTE organise les **26 Septembre 2021** un slalom dénommé :

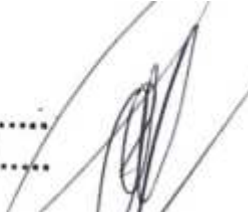
36^{ème} SLALOM de la VERSENNE

Cette compétition compte pour

la **Coupe de France des Slaloms 2022**

le **Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2021**

le **Challenge de l'ASA Franche-Comté 2021**

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 51-359
du 13/06/2021


Le présent règlement a été approuvé par la ligue du Sport automobile Bourgogne Franche Comté sous le numéro **51** et enregistré à la **FFSA** sous le numéro **359** en date du **13 / 06 / 2021**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Claude	CONDAMIN	Licence n° 122813	03/14
Commissaires Sportifs :	Jean Pierre	SIMON	Licence n° 2746	04/09
	Marine	REVERCHON	Licence n° 14505	04/09
Directeur de Course :	Thierry	TRONTIN	Licence n°187858	04/08
Directeur de Course Adjoint :	Fredéric	DELMOTTE	Licence n°154521	04/21
Directeur de Course Stagiaire :	Claude	PETOT	Licence n° 3614	04/09
Commissaire Technique Resp. :	Dede	LALLEMAND	Licence n° 55989	04/11
Commissaires Techniques :	Jean Louis	REVERCHON	Licence n° 6835	04/21
	Claude	CUENOT	Licence n° 4454	04/05
Relations avec les concurrents :	Monique	France	Licence n° 29181	04/09
Medecin :	Eliane	BRETL		
Chronométrateurs :	ASA	Franche-Comté		

Organisateur technique : ASA Franche -Comté

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le LUNDI 20 septembre 2021 à minuit.(cachet de la poste)

Publication de la liste des engagés: le JEUDI 23 septembre 2021

Lieu des vérifications administratives et techniques : Circuit de Moto VILLARS SOUS ECOT

Vérifications administratives : le SAMEDI 25 septembre 2021 de 16 h 00 à 19 h 45

Etablissement des titres de participation uniquement aux horaires ci-dessus.

Vérifications techniques : le SAMEDI 25 septembre 2021 de 16 h 00 à 20 h 00

Vérifications administratives sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :
le DIMANCHE 26 septembre 2021 de 07 h 00 à 08 h 00

Vérifications techniques sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :
le DIMANCHE 26 septembre 2021 de 07 h 00 à 08 h 00

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

le DIMANCHE 26 septembre 2021 à 7 h 30

lieu : Bungalow sur le circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 h 30.

Briefing des pilotes :

le Dimanche 26 Septembre 2021 à 8 h 30.

Lieu : Ligne de départ

Essais chronométrés :

Le Dimanche 26 septembre 2021 de 8 h 45 à 10 h 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 h 20.

Course :

1ère manche Le 26 septembre 2021 de 10 h 30 à 12 h 15

2ème manche Le 26 septembre 2021 de 13 h 30 à 15 h 15

3ème manche Le 26 septembre 2021 de 15 h 30 à 17 h 30

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc des concurrents.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : parc concurrents

Remise des prix :

le 26 Septembre 2021 après la course, sur place.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage THIEBAUT

90100 DELLE

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles techniques.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour prétendre figurer au Classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches sauf constat d'impossibilité attestée par un commissaire technique.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

Pierre LOMBARD
11, Rue de la Gare
90300 LACHAPELLE sous CHAUX
Tél : 07 88 08 92 32

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 p aura été atteint, et au plus tard le **Lundi 20 Septembre 2021 à minuit.**

Les concurrents du groupe Loisir ou demandeurs d'un Titre de Participation **doivent respecter la date de clôture des engagements.**

Les frais de participation sont fixés à **220 €**, réduits à **110 €**, (pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'Organisateur).

Frais de participation pour les Membres de l'ASA FRANCHE-COMTE : 80 €
(Voir Bulletin D'engagement)

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Sont compris dans l'engagement : Le pass pour le pilote plus un (1) pass « accompagnateur ».

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre courriel ou fax), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **140**. Dont **15** peuvent être réservées au groupe loisir. ***Si ce nombre est dépassé, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe 'Loisir'.***

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P. ECHAPPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place par additif au présent règlement
- Publicité optionnelle : sera précisée sur place par additif au présent règlement

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le **Slalom** a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m : voir plan joint.

La Course se déroulera en **3 manches**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit, voir plan joint.

Les parcs concurrents sont accessibles à partir du **samedi 25 Septembre 2021 à partir de 16 h.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ : Entrée de pré-grille
- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Entrée de pré-grille
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Entrée de pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **Au bungalow de 7 h 00 à 19 h00 le 26 Septembre 2021**

Téléphone permanence n° : **06 08 78 54 10**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n° : **18** ou **112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
Quille d'arrivée renversée ou dép 3 secondes
Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés après la course au panneau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des Slaloms

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

10.2P.	PRIX		
1 ^{er} de classe	40 €	de 1 à 3 partants	80 €
2 ^{ème} de classe	40 €		+ de 3 partants
3 ^{ème} de classe	25 €		De 4 à 10 partants
			+ de 10 partants

10.3P.

COUPE S

La répartition des coupes se fera de la façon suivante :

Scratch : 1 coupe aux 3 premiers

Classes : 1 coupe par tranche de 3 partants

Dame : Le classement dames sera considéré comme une classe

ARTICLE 10.5 P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Les prix ne sont pas cumulables. Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront leur droit au prix.

Commissaires et officiel seront récompensés.

Remise des prix : le 26 Septembre 2021 après la course, sur place.